

DÉMARCHE

Suite à la synthèse de la Loi, il s'agit de construire l'affiche qui la représentera sur les murs de l'école. Pour ce faire, il est nécessaire de s'appuyer sur le texte issu de la synthèse de la loi, mais aussi des éventuelles propositions faites directement dans les miniforums. L'affiche peut-être construite par une seule personne (adulte ou élève) qui a les habilités pour ce faire. Elle peut aussi faire l'objet d'un travail d'équipe, voire encore être construite dans le cadre d'un atelier ou d'un processus de cours. Dans tous les cas, elle doit faire l'objet de l'approbation des délégués élèves. Une fois construite, l'affiche est posée partout dans l'école, de manière à pouvoir être utilisée à tout moment.

PRINCIPES

- Traduire visuellement l'esprit du texte de la Loi
- Attirer le regard pour marquer la présence de la Loi
- Avoir un texte lisible à 2 ou 3 mètres

